



1 Place de la Mairie
37310 CIGOGNÉ
Téléphone : 02.47.57.83.16
E-mail : mairie@communedecigogne.fr

Convention de Mise à Disposition de la Salle Communale La Petite Champeigne

ENTRE-LES SOUSSIGNES :

D'une part,

La commune de Cigogné
Représentée par son Maire, M. Vincent LOUAULT ou son représentant légal

Et

D'autre part,

Associations/Personne morale : -----

Ayant son siège social à : -----

Et représentée par M/Mme : -----

En qualité de : -----

Adresse : -----

Tél : -----

Courriel : -----

Désigné ci-après par « l'utilisateur »,

Il a été convenu un droit d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

Article 1 : Conditions générales

La mise à disposition de la salle communale la Petite Champeigne et toutes ses dépendances.

Activités scolaires et périscolaires Activités culturelles et sportives Réunions
Manifestations Assemblée Générale

Autre : -----

La commune s'engage à fournir un local utilisable et chauffé durant toute la durée de la mise à disposition.

Article 2 : Propriété du matériel mis à disposition

Il est parfaitement entendu entre les parties que la présente convention de mise à disposition n'entraîne aucun transfert de propriété du matériel ci-dessous :

- Tables
- Chaises
- Réfrigérateur
- Four
- Lave-vaisselle
- Plaque de cuisson

Jusqu'au stade d'usure rendant le matériel définitivement inexploitable, son propriétaire reste la commune de Cigogné.

Article 3 : Période contractuelle

La présente convention est conclue pour une année scolaire de septembre N à juin N+1 avec tacite reconduction conformément au respect des conditions de son utilisation.

Plannings d'utilisations :

Dates des événements ponctuels :

Jours et Horaires d'utilisation régulière :

Pour tout autre événement non-inscrit dans la présente convention, merci de contacter le secrétariat de mairie et de remplir le formulaire de réservation prévu à cet effet.

Article 4 : Modalité de mise à disposition du matériel

Le matériel visé à l'article 2 sera mise à disposition dès la signature de la présente convention conformément au respect des conditions de son utilisation.

Article 5 : Modalité d'utilisation du matériel

L'utilisateur est responsable du matériel mise à disposition. Il s'engage à l'utiliser avec soin pour le maintien en parfait état de fonctionnement. Le matériel ne sera utilisé que dans le strict cadre des activités concernées.

L'utilisateur s'engage à rendre le matériel et les locaux dans un état aussi propre qu'à son état initial après chaque utilisation : les sols devront être balayés et lavés correctement. Les sanitaires seront lavés et désinfectés. L'évier, le réfrigérateur, la machine à laver la vaisselle et le four seront laissés propres. Les filtres du lave-vaisselle seront rincés. En cas de non-respect, la commune se réserve le droit d'adresser une facture correspondante au montant des travaux à réaliser. Il sera fait un inventaire lors des états des lieux avant et après chaque utilisation de la salle.

Article 6 : Assurances et responsabilités

L'utilisateur s'engage à être garanti en responsabilité civile, tant pour les dommages qu'il pourrait causer à des tiers, que pour ceux qu'il pourrait causer à la salle mise à disposition par la commune.

Article 7 : Cession, sous-location et/ou sous-mise à disposition

Il est expressément rappelé que la présente convention est strictement réservée à servir le seul objet des utilisateurs signataires ; que les droits et avantages ne pourront en aucun cas être cédés à un quelconque tiers.

Les conditions de la mise à disposition répondront aux prescriptions mentionnées dans le Règlement intérieur (et ses annexes) de la salle communale la Petite Champeigne, dont l'utilisateur reconnaît avoir pris connaissance et accepter expressément le contenu.

Ledit Règlement intérieur, annexé à la convention, aura valeur contractuelle.

La mise à disposition de la salle ne sera effective qu'à réception d'un exemplaire de la présente convention.

Fait à Cigogné, le _____, en deux exemplaires,

Pour la Mairie de Cigogné,

Nom/Prénom

Fonction

Signature et mention « lu et approuvé »

Pour l'utilisateur, M./Mme

Signature et mention « lu et approuvé »